



Catégorie FCI (S/M/L) :

Coller ici une copie lisible et non-tronquée
de votre licence 2016

ou, si la demande est en cours, remplir les
deux cadres ci-contre en mettant,
obligatoirement, les numéros de licence et
FAPAC obtenus lors du dépôt de la
demande

Obligatoire

Conducteur	
Nom	
Prénom	
Club	
N° licence 2016	

Chien	
Nom	
Date naissance	
N° FAPAC	
N° puce	
Taille (cm)	

(cf. règle §1.2.c) (précision 0,01 m/s)

Justificatifs de vitesse Jumping+

	Date	Juge	Vitesse (m/s)	Moyenne (m/s)
1				
2				
3				

Exemption de justificatifs

- Je souhaite bénéficier de la règle §1.2.d
du règlement des sélectifs (voir au dos)
**Obligatoire : Joindre des justificatifs
pour étayer votre demande**
- Je souhaite bénéficier de la règle §1.2.e
du règlement des sélectifs (voir au dos)

S'il vous plaît : un chèque par chien et par sélectif !!

Engagements demandés

	Sélectif	Date	Lieu	N° chèque
<input type="checkbox"/>	1 EO + EDF	13-14 février 2016	Varennes-sur-Allier (03150)	
<input type="checkbox"/>	2 EO + EDF	26-27 mars 2016	Saint-Ouen-en-Belin (72220)	
<input type="checkbox"/>	3 EDF	28-29 mai 2016	Bressuire (79300)	

Date et signature concurrent

*Le conducteur s'engage à respecter le règlement
des sélectifs et notamment la charte de bonne
conduite (définie dans son 4ème chapitre).*

Signature du président du club

Check-list des pièces demandées (cf. règle §1.3.d)

- photocopie lisible des 3 justificatifs en Jumping+ où dossier de justification de demande au titre de la règle §1.2.d
- photocopie page "description de l'animal" du passeport animal
- photocopie page "identification de l'animal" du passeport animal
- photocopie page vaccination antirabique du passeport animal
- photocopie pédigrée du chien (si 3e sélectif demandé)
- 1 chèque séparé par sélectif, montant 15€, à l'ordre de la SCC (écrire au dos "nom, prénom, sélectif + numéro")
- autorisation parentale (pour les mineurs)

Extraits du règlement des sélectifs FCI 2016

Règle §1.2.c

Le chien doit faire preuve d'une vitesse d'évolution, sur les épreuves de jumping plus, qui est :

- supérieure à 4,3 m/s en catégories S et M
- supérieure à 4,5 m/s en catégorie L

Cette vitesse minimum d'évolution doit être attestée par 3 qualificatifs Excellents (5,99 points de pénalité au maximum) obtenus avec 3 juges différents sur des épreuves de jumping plus dans les 12 mois précédant la date limite d'inscription aux sélectifs. Sont assimilées aux épreuves de jumping plus : **les épreuves de jumping 3 effectuées à l'étranger et les épreuves de jumping des sélectifs FCI, des finales françaises et de l'European Open**. Joindre les 3 qualificatifs présentant les vitesses d'évolution les plus élevées (pour les qualificatifs obtenus sur les sélectifs FCI de l'année précédente, joindre une copie de la page des résultats correspondants, disponibles sur le site d'information de la CNEAC, en mettant en évidence la ligne correspondant au qualificatif).

Règle §1.2.d

Exceptionnellement, les chiens n'ayant pas les qualificatifs exigés au §1.2.c (par exemple, des jeunes chiens, des chiens ayant interrompu les concours suite à une blessure, grossesse, etc.) pourront être acceptés si leurs conducteurs peuvent **fournir des justificatifs** permettant de faire prévaloir une expérience de la compétition internationale à haut niveau. L'acceptation de telles demandes d'engagement sera décidée au cas par cas par le GTA et le Coach Équipe de France. Le nombre de chiens pouvant être acceptés selon cette modalité est limité à 10 % de la capacité d'accueil définie au §1.1.c.

Règle §1.2.e

Les **coachs** et les **membres de l'Équipe de France** sortante sont exemptés des critères définis au §1.2.c (pour un chien).

Règle §1.3.d

Les inscriptions pour l'ensemble des sélectifs s'effectueront auprès du secrétaire des sélectifs FCI désigné par le GTA. Le dossier d'inscription pour chaque chien comprend :

- La feuille d'engagement remplie en caractères d'imprimerie, comprenant notamment :
 - la copie de la licence du chien ;
 - la catégorie FCI dans laquelle l'engagement est demandé (cf. §1.1.a) ;
 - la moyenne des vitesses exhibées sur les 3 justificatifs précisés au §1.2.c (avec une précision de 0,01 m/s)
 - la phrase « Le conducteur s'engage à respecter le règlement des sélectifs et notamment la charte de bonne conduite (définie dans son 4ème chapitre) ».
- La photocopie lisible des trois justificatifs précisés au §1.2.c.
- La photocopie lisible des pages suivantes du « passeport pour animal de compagnie » du chien :
 - la page de description de l'animal ;
 - la page d'identification de l'animal ;
 - la page correspondant à la dernière vaccination antirabique, qui doit être en cours de validité à la date du sélectif (car cela sera demandée pour passer la frontière en cas de qualification).
- Pour les inscriptions au 3e sélectif, la photocopie lisible du pédigrée du chien.
- Un chèque séparé et non-agrafé pour chaque sélectif auquel l'inscription est demandée (le montant et l'intitulé seront précisés sur la feuille d'engagement).
- Une autorisation parentale signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.